

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE - INFÉRIEURE

Siège Social : 3 Place de la Petite-Hollande NANTES

TELEPHONE : 141.95 - 157.42

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons
des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac
de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles
et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

N° de nos Chèques Postaux Nantes :
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.16 pour la Confédération des Vignerons,
270.81 pour le Syndicat de Défense.

Un Brin de Causette...



Dampuis une année, les grèves sont restées très à la mode — non point celles ou l'on fait trempette dans la « grande bleue », mais celles ou l'on se croisent les bras, quand c'est qui font point la grève « au pas » ni la grève perdue...

Tout ces grèves, attisées ou entretenues par ceusses qu'avant intérêt à souffler le vent de la révolte, étiant point pour faire prospérer les affaires du pays, ramener la confiance, la tranquillité, ni mettre du beurre dans les épinaux de la ménagère.

Après les grèves de la boulangerie, qui venant d'éclater dans plusieurs départements, rapport à « l'insuffisance de la prime de cuisson, par suite de l'application des lois sociales » allons-nous avoir la grève générale des hôteliers, cafetiers et restaurateurs... terjeurs pour les fameux « 5-8 » et les méchants « pourboires » ? Ça serait la chouette moyen d'assurer le succès de l'Exposition 1937 et d'attirer la foule des touristes étrangers, dans nos jolies stations ! Heureusement que la Confédération nationale des marchands de soupe et de sommeil étiant point décidée à se laisser faire le coup du père François.

Chacun défendant sa vie comme y peut.

Raison de pus de défendre la nôtre... et de point laisser le loup entrer dans la bergerie. Vous savez que le grand méchant loup étiant point à son coup d'essai ! C'est lui qui parcourant les campagnes pour débaucher les travailleurs, au moment ou l'on cause tant les pus gros dommages à les exploitations agricoles : binages des betteraves dans le Nord et l'île de France, sulfatages dans les grands vignobles méridionaux, récoltes des primeurs chez les maraîchers — en attendant la prochaine moisson !

En Seine-Inférieure, les délégués de la C. G. T. avant lancé, dans tout les communes, des estafettes à vélos, pour débaucher les ouvriers dedans les champs. Les brigades de gendarmes avant fort à faire pour faire revivre c'te fameuse « liberté du travail » qu'étiant déjà morte et enterrée. Dans l'île de France, ou l'on que les grèves agricoles durent d'année en année, la situation va s'empirer. Ren qu'à Mormant, 800 hectares de betteraves sont perdus ; à Lieusant on en compte pus de 1.000. Le reste à l'avenant...

C'est la ruine pour tout la profession ! Par bonheur, la très grosse majorité des ouvriers agricoles comprend qu'une étroite solidarité existe entre tout ceusses qui vivent de la terre. Ils envoient balader les estafettes, avec pertes et fracas ! « Ferme ment décidés à s'entendre directement avec leur propre personnel, dans un esprit de confiance, collaboration, les agriculteurs sont résolus à ne pas capituler. Leur volonté de résistance reste inébranlable ! »

Et la vraie solidarité se manifeste, un coup de pus, entre tous les paysans de France. — Haut les fourches ! contre les meneurs étrangers... Les semailles de grèves ne doivent récolter que des cailloux !

maître jannot

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

Une répercussion des 40 heures « Le travail noir »

Par suite de l'instauration de la semaine de 40 heures et de son extension à la plupart des professions, les travailleurs se trouvent libres un peu de temps chaque jour et deux jours entiers par semaine.

Un grand nombre se contentent de moins de repos ; aussi cherchent-ils à s'employer le reste de leur temps libre.

Pour utiliser ce temps libre, leur activité se dirige vers les travaux qui n'exigent pas de vastes ateliers et un outillage important, comme la peinture, l'électricité, le nettoyage des voitures, etc.

Le travail ainsi pratiqué, appelé communément « travail noir », fait un tort sérieux à ceux dont la profession est d'être peintre, électricien, laveur de voiture, etc.

Mais c'est surtout aux travaux agricoles que s'emploient les ouvriers et employés durant leurs loisirs. Beaucoup ont acheté des terrains ou agrandi ceux dont ils jouissaient. Ils ne se bornent plus à faire quelques salades et quelques légumes frais poussant facilement. Ils se lancent dans la production des légumes plus fins, demandant des soins plus assidus, et aussi des légumes de grande culture et de fruits.

Beaucoup s'adonnent à de petits élevages. Certaines familles même résident, au moins partiellement, en dehors de la ville et ont acheté des vaches !

Ceux dont la véritable profession est de cultiver la terre ont ainsi, non seulement perdu des consommateurs, mais trouvent des concurrents, concurrents d'autant plus redoutables qu'ayant déjà gagné leur journée à l'usine ou au bureau, ils peuvent consentir des prix très bas.

Par cette utilisation des loisirs, évidemment plus sains que beaucoup d'autres, agriculteurs et maraîchers subissent un préjudice très sérieux dont la gravité s'accroît encore du fait que leurs produits, dont la vente constitue la rémunération de leur travail, sont loin d'avoir subi une hausse comparable à celle des salaires urbains.

La loi de 40 heures aurait évidemment manqué le but que se proposaient ses protagonistes si les ouvriers travaillaient, au total, autant ou même plus qu'avant, à la seule condition de changer de métier une partie du temps.

La Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, devant les incidences très fâcheuses de cet état de choses sur les ressortissants, a décidé d'en saisir l'Assemblée permanente des Présidents de Chambres d'Agriculture et les Pouvoirs publics.

Académie d'Agriculture

Prix des Producteurs d'acide phosphorique

Les producteurs de phosphate bicalcique, de Scoriers Thomas et de Superphosphate de Chaux viennent de mettre à la disposition de l'Académie d'Agriculture, dans sa séance du 12 mai 1937, un prix de 5.000 fr., qui serait attribué à l'auteur d'un travail scientifique original sur le rôle du phosphore dans la production végétale et animale, le problème de la fumure phosphatée proprement dit étant laissé de côté.

Ce prix sera décerné au mois de mars 1938, par l'Académie d'Agriculture, sans pouvoir être attribué à l'un des membres de cette Académie.

Il pourra être divisé et, éventuellement, ne pas être attribué.

Les candidats devront être Français. Ils adresseront au Secrétaire perpétuel de l'Académie, 18, rue de Bellechasse, à Paris, tous les documents utiles, avant le 1^{er} janvier 1938. Les travaux présentés ne devront pas avoir donné lieu à une publication remontant à plus de trois années.

Assurances obligatoires contre les calamités agricoles

Le Ministre de l'Agriculture a saisi, pour avis, les Chambres d'Agriculture d'un avant-projet de loi sur l'Assurance Nationale contre les calamités agricoles.

Il s'agit d'assurer tous les cultivateurs contre la grêle, le gel, l'ouragan, l'inondation et la mortalité du bétail (épizooties).

Pour cela on utiliserait les caisses mutuelles agricoles existantes et l'on créerait des organismes pour la prise en charge de tous les agriculteurs non adhérents aux Caisses mutuelles se chargeant de ces risques. Au-dessus de tout serait constitué une Caisse centrale.

Les sinistres seraient réglés dans la limite de 50 % au maximum de la perte subie, diminuée d'une franchise d'avarie égale à 10 % de la valeur du capital assuré.

Les ressources proviendraient :

- a) D'une cotisation au taux uniforme pour l'ensemble du territoire ;
- b) D'un élément variable calculé en fonction du risque couru suivant les régions et suivant la nature des cultures et des élevages.

La Chambre d'Agriculture s'est montrée unanimement hostile à l'avant-projet, qui constitue un véritable commencement de l'établissement de l'assurance.

Elle est opposée à l'assurance obligatoire, qui aurait pour résultat de faire payer les régions comme les nôtres, pour sujettes aux calamités, pour celles qui en souffrent plus ou moins régulièrement. Ceci reviendrait à un impôt déguisé.

D'autre part, les calamités prévues par l'avant-projet ne sont pas les seules à faire subir de très lourdes pertes à l'agriculture. Les grandes pluies anormales, les sécheresses prolongées sont aussi nuisibles en grande culture que le gel ou la grêle pour les vignes et les arbres fruitiers. Ce sont elles, précisément, qui frappent le plus souvent nos campagnes de l'Ouest : impossibilité de labourer en temps voulu par excès d'eau ou de sécheresse, pluies persistantes pendant la récolte des foins, et surtout, sécheresses prolongées causant aux productions animales (lait et viande) des pertes considérables.

D'énormes difficultés se présentent, pour ne pas dire impossibilités, si l'on cherche à définir par un texte législatif général applicable à tout le pays, où finit le risque normal et où commence la véritable calamité.

C'est un des motifs qui, outre des charges beaucoup trop considérables et très difficiles à répartir justement, rendent en fait l'assurance obligatoire contre les calamités agricoles impossible à envisager pratiquement.

La Chambre estime que la solution équitable réside dans l'assurance facultative, par risques séparés, à des Caisses de circonscription restreinte, adoptant chacune le mode de fonctionnement qui convient le mieux aux conditions locales.

En connaissance des bases de fonctionnement de ces caisses, l'Etat pourra les encourager avec les fonds de solidarité et favoriser leur groupement à divers étages en vue de faciliter tout système de réassurance.

Veillons aux Contingentements

Avec l'accroissement de nos charges sociales et de nos prix de revient, le maintien du contingentement des importations de produits agricoles est, plus que jamais, indispensable.

La loi de cadenas est précieuse. Les droits de douane sont nécessaires.

Mais le maintien et même l'élevation des droits de douane seraient tout à fait insuffisants pour empêcher l'invasion du marché français par les produits étrangers.

Pour l'agriculture, le mot d'ordre doit être, malheureusement :

« Le contingentement des importations étrangères... ou la mort ! »

Les OUVRIERS AGRICOLES et les SYNDICATS

Les ouvriers agricoles stables, peu nombreux dans chaque village en nos départements de petite culture, n'ont pas eu besoin de se grouper en syndicats spéciaux pour faire valoir leurs revendications.

La plupart d'entre eux sont souvent mariés et petits propriétaires d'une maison et d'un jardin, ou célibataires logés et nourris par le patron.

Dans le premier cas, ils sont inscrits au syndicat local et jouissent de tous les avantages procurés par ce groupement ; ils vivent en parfaite entente avec les propriétaires du village, tous syndiqués, et se mettent facilement d'accord avec leurs employeurs.

Dans le second cas, l'ouvrier ne fait pas toujours partie du syndicat local, vers lequel il ne l'attire, c'est un tort.

Nous devons engager tout ouvrier agricole à entrer dans nos petites associations de base, conformément à l'article 1^{er} de nos statuts qui disent « ... entre les propriétaires, régisseurs, métayers, fermiers, ouvriers agricoles... », indiquant que tous ceux qui vivent de la profession agricole à un titre quelconque doivent se grouper pour la défense de leurs intérêts, intimement liés les uns aux autres.

Les nouvelles lois sociales sont appelées à modifier profondément la vie rurale, et comme elles intéressent plus particulièrement les ouvriers agricoles, ceux-ci seront certainement sollicités pour constituer des groupements syndicaux à l'instar des syndicats d'usine et il est à craindre que les promoteurs en fassent des syndicats de classe.

Pour les engager plus rapidement dans cette voie nouvelle, il n'en coûtera rien aux initiateurs de faire de belles promesses généralement irréalisables, comme tout ce qui est trop beau, et il est à craindre que ces organismes, au lieu d'amener entente et confiance entre employeurs et employés, seront une source de lutte et de profond désaccord.

Le syndicat ne doit pas être « de classe », mais uniquement professionnel et c'est pourquoi nous avons constitué ces syndicats locaux mixtes.

Il est nécessaire d'améliorer le sort de l'ouvrier agricole, particulièrement de celui qui, fixé pour toujours à la terre, a fondé un foyer et ne demande que les moyens, en élevant sa famille, de vivre heureux en travaillant consciencieusement.

Pour y arriver, le patron doit pouvoir donner à son ouvrier un salaire suffisant et il n'y parviendra que si lui-même reçoit le juste prix des fruits de son travail.

La revalorisation des produits de la terre est à la base de toute amélioration de salaire de l'ouvrier agricole.

Elle doit être faite et se maintenir en rapport avec le coût des marchandises que le cultivateur achète ; une sage protection de nos frontières est donc un facteur essentiel de la richesse rurale et c'est là que doit s'exercer toute la vigilance de nos gouvernements.

Nos syndicats en fonction doivent donc, dès à présent, engager tous les salariés à entrer dans les rangs de l'organisation de défense agricole.

Les dirigeants ont le devoir actuel très impérieux d'attirer à eux tout le personnel qui travaille à la terre, d'étudier avec eux, de concert avec les employeurs, la situation qui leur est faite et de mettre au point le fonctionnement normal des lois sociales, dont l'application est actuellement obligatoirement...

Ils doivent, sans aucun retard, adapter la vie syndicale à la situation nouvelle. C'est un devoir social absolu dont ils ont la responsabilité : le méconnaître serait faillir à leur mission et préparer pour l'avenir les pires désillusions.

L'organisation syndicale mixte n'a pas pour but de mettre l'ouvrier en tutelle, au contraire. Elle vise à le placer sur un terrain d'égalité corporelle avec son employeur et le sauvegarder des mauvais conseils qu'il recevrait certainement par ailleurs, d'une source qui, éloignée de l'agriculture, ne peut que le conduire à l'organisation de classe, organisation

de lutte, plus funeste encore pour l'ouvrier que pour le patron.

Elle ne peut, comme l'exemple en a été précédemment donné, qu'engendrer ruine et misère pour tous.

Faisons de nos syndicats agricoles des groupements de collaborateurs unis dans la même pensée de soutien de la famille et de la propriété.

C'est à tous les cultivateurs et à leurs ouvriers que nous adressons cet appel, persuadé que tous comprendront, que leurs intérêts sont communs et ne peuvent se développer utilement que par une entente parfaite et une confiance réciproque.

Développez ces idées dans les réunions et dans vos rencontres de chaque jour ; appliquez-les dans vos syndicats pour leur donner une impulsion nouvelle et fondez-en dès à présent dans les communes qui n'en possèdent pas encore.

Le syndicat est la cellule mère de toutes les associations agricoles, dont la puissante floraison donne depuis 1884 une si abondante récolte. C'est la base de l'organisation corporative future : sur lui repose la mutualité, la coopération et le crédit, comme repose sur la famille protégée et encouragée, l'existence même de la Patrie.

A l'œuvre donc sans retard pour la perfectionnement du syndicalisme local, sans attendre qu'une autre initiative, moins professionnelle peut-être, vienne instaurer dans nos villages des organismes de classe, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils n'apporteront pas la confiance réciproque et l'accord qui règnent dans nos syndicats de village.

Restons unis comme nous l'avons toujours été depuis que fonctionnent les syndicats locaux et sachons adapter notre existence et celle de notre personnel à la situation nouvelle en apportant à celui-ci, chaque fois que c'est possible et qu'il le mérite, les avantages qui sont dus à la famille rurale stable, dont l'amélioration aura pour effet de procurer à notre pays un appui solide et renouvelé.

Maurice MARTIN.

CETTE SEMAINE :

La Page du Vigneron

Le IV^e Congrès du Muscadet

Foire Commerciale de Nantes

Dans quelques jours seulement, le jeudi 1^{er} juillet, aura lieu l'inauguration, par M. Pigeot, député-maire de Nantes, de la 1^{re} Foire Commerciale.

Les visiteurs seront agréablement surpris de constater l'ampleur toujours croissante de cette grande manifestation économique.

Chaque jour amènera un programme varié et des plus instructifs. Se reporter à notre dernier Bulletin.

Rappelons que des réductions de 50 % sont accordées, les 3, 4, 8, 10 et 11 juillet, sur les réseaux de P.O.-Midi et sur celui de l'Etat pour les visiteurs venant à la Foire de Nantes, comme nous l'avons publié dans notre journal.

Pleins pouvoirs douaniers

Si les Associations agricoles n'avaient pas alerté l'opinion, si elles n'étaient pas intervenues auprès des parlementaires, le projet de loi accordant au Gouvernement « les pleins pouvoirs douaniers » passait comme une lettre à la poste !

Le vif débat qui s'est poursuivi devant la Chambre, les déclarations, les protestations, les demandes de précision de nombreux députés ont déjà empêché le pire. Et les ministres intéressés ont été amenés à prendre certains engagements.

Nos sénateurs, eux aussi, sont alertés.

Une maladie de la pomme de terre

Si le doryphore est, présentement, le plus dangereux ennemi de la pomme de terre, le champignon qui porte le nom de *Phytophthora infestans* cause, lui aussi, de profonds ravages dans le précieux tubercule, là où l'on n'a pas pris, en temps utile, les précautions nécessaires pour en prévenir ou en arrêter le développement qui favorise la chaleur humide. Or, comme au début de juin nous avons eu des journées très orageuses, il est bien probable que le mal ait pris plus d'extension que jamais.

La maladie atteint les feuilles, les tiges et enfin les tubercules. Les premiers signes sont de petites taches jaunes qui apparaissent sur les feuilles. Ces petites taches s'agrandissent rapidement, surtout si les conditions météorologiques sont favorables ; elles brunissent. Les parties atteintes ne tardent pas à se dessécher et à se recroqueviller. Le feuillage apparaît comme grillé. Sur la face inférieure des feuilles, on peut généralement constater une sorte d'arête blanchâtre encerclant les taches. Du feuillage, l'affection parasitaire descend dans les tiges et des tiges dans les tubercules. Il peut aussi se faire que ceux-ci soient directement atteints par les spores du *Phytophthora* que la pluie a détachés des feuilles et entraînés dans la terre. Le premier dommage causé par la maladie est d'enlever à la plante sa vigueur et le second de déterminer parfois la pourriture du tubercule dont l'état se révèle par le développement à sa surface de taches brunes.

On connaît l'action antiparasitaire des sels de cuivre. Cette action, nettement établie par les heureux résultats de l'application des bouillies cupriques aux vignes menacées par le mildiou, est utilisée avec non moins d'efficacité contre le *Phytophthora* de la pomme de terre. On l'emploie à cet effet depuis 1888. Répandus à temps sur les feuilles, les sels de cuivre tuent les spores du parasite au moment de sa germination. Les bouillies cupriques recommandées sont les mêmes que celles appliquées au traitement de la vigne : la bouillie bordelaise notamment à laquelle, pour donner plus d'adhérence, on ajoute dans le traitement du *Phytophthora*, deux litres de melle par hectolitre et qu'on appelle alors bouillie sucrée.

La pulvérisation est faite à l'aide de pulvérisateurs à dos d'homme ou à traction, le travail étant exécuté consciencieusement, ne peut guère traiter plus de quarante ares par jour. Avec un pulvérisateur à traction, pour cinq rangs de pommes de terre, on peut traiter dans la journée de sept à huit hectares et de dix à douze avec un appareil travaillant sur sept rangs. Les jets du pulvérisateur doivent être envoyés les uns sur la face inférieure des feuilles, les autres sur la face supérieure.

A quel moment les pulvérisations doivent-elles être pratiquées ? Pour la maladie de la pomme de terre, comme pour celle de la vigne, les sels cupriques sont d'autant plus efficaces qu'ils sont appliqués préventivement. Dans les régions où la maladie est rare, on peut ne recourir aux pulvérisations que dès son apparition, mais il ne doit pas en être de même dans les régions où le *Phytophthora* est fréquemment observé et où il est, en quelque sorte, à l'état endémique. Les pommes de terre doivent y être traitées avant toute manifestation de l'infection. Le moment le plus favorable au premier traitement est celui où les plantes commencent à devenir touffues, soit un assez long temps avant que celles d'une même rangée entrent en leur feuillage. Un second traitement intervient trois ou quatre semaines après et, dans les années très favorables à la maladie, sera suivi d'un troisième, deux ou trois semaines plus tard. La quantité de liquide varie naturellement avec l'état de développement du feuillage. On peut l'estimer de douze à quinze hectolitres à l'hectare lorsque ce développement est complet.

Aucune des variétés de pommes de terre ne peut résister à la maladie et toutes, sans distinction, doivent être traitées, une fois atteintes.

On a remarqué que les spores ne peuvent guère pénétrer une épaisseur de terre de dix centimètres. De là la recommandation de butler le pied des plantes au moment qui précède quelque peu la floraison. Mais il ne faut pas perdre de vue que les

tubercules sont la plupart du temps contaminés par les tiges et s'autorisent du butlage pour négliger les pulvérisations.

Lorsque la maladie s'est manifestée dans une culture de pommes de terre, l'arrachage des tubercules demande quelques précautions. Il ne faut pas, au cours de l'opération, s'exposer à favoriser l'infection des tubercules restés sains par les spores que portent les tiges et les feuilles. Le mieux est de couper les fanes un peu avant l'arrachage, de les réunir en tas et de les brûler. Il est bon aussi de ne faire la récolte des tubercules que par temps sec et, au besoin, de la différer jusqu'à l'extrême limite.

Les tubercules servant à la plantation ne doivent jamais provenir d'une culture où la maladie s'est manifestée. On a conseillé, pour détruire le parasite qui pourrait se trouver dans les tubercules de semence, de chauffer ceux-ci à la température de quarante degrés pendant deux heures. Le champignon est tué sans que les bourgeons des tubercules soient le moins du monde altérés, leur rapidité d'évolution étant même accentuée. Malheureusement, ce procédé de désinfection est d'application bien difficile, dans la pratique agricole courante. Aussi peut-on se contenter d'une sélection attentive des tubercules de semence.

LONDINIÈRES,
Professeur d'Agriculture.

Les Allocations Familiales en Agriculture

La Direction des Services Agricoles nous communique :

La loi du 11 mars 1932, relative aux allocations familiales, a été étendue à l'agriculture par un décret en date du 5 août 1936. Plusieurs décrets ont précisé les dates successives d'entrée en vigueur de cette loi et celui du 30 janvier 1937 a fixé cette date au 1^{er} juillet prochain dans le département de la Loire-Inférieure.

La Presse a publié à diverses reprises des articles documentaires sur cette question de manière à éclairer les agriculteurs sur les obligations qui leur incombent. Ceux-ci consulteront d'ailleurs avec profit cette documentation ; ils pourront, en outre, solliciter de leurs Groupements professionnels les renseignements dont ils auraient besoin ou, enfin, s'adresser, dans le même but, à la Direction des Services Agricoles, 12 rue de Strasbourg à Nantes.

Mais ils ne doivent pas perdre de vue que tout employeur occupant un personnel salarié pendant plus de 75 jours par an doit obligatoirement se faire inscrire à une Caisse de compensation.

Ils doivent se souvenir que la charge des allocations familiales est une charge de répartition qui sera d'autant moins lourde que tous les employeurs assujettis auront apporté leur adhésion et versé leur cotisation. Dans la circonstance, tout assujettissant délaissant fera payer ses voisins pour lui.

Par ailleurs le nombre des salariés chargés de famille, bénéficiaires d'allocations, n'a pas été exactement dénombré, mais tout laisse penser qu'il doit être relativement peu élevé.

Dans chaque commune, une enquête est actuellement ouverte à l'effet de préciser :

Le nombre des salariés devant donner lieu à cotisations.

La situation de famille de chacun d'eux.

Le nombre des employeurs assujettis.

Ces renseignements, qui serviront de base à la mise en route de la loi, doivent être rassemblés au plus tôt. Il s'agit donc, pour chacun, de se mettre en règle dès maintenant avec cette nouvelle réglementation et plus particulièrement, pour ce qui concerne les employeurs, de se faire inscrire à une Caisse de compensation.

Il est superflu de rappeler que la loi a rendu obligatoires ces diverses formalités, l'employeur doit considérer comme un devoir de s'y astreindre et qu'en tout cas des sanctions comportant des amendes et des dommages-intérêts sont prévues pour les contrevenants.



Quelques opérations indispensables pour nos arbres fruitiers

L'arboriculture fruitière est une science d'observation. La ramification fruitière doit donner des fruits. Il faut donc que la sève y circule avec modération, sans quoi c'est le départ à la sève, c'est-à-dire la stérilité. On a remarqué, de longue date, que ces conditions se réalisent lorsque la couronne forme un angle ouvert avec la branche, et lorsqu'elle se dirige plutôt horizontalement que verticalement.

Pour obtenir une ou des couronnes plutôt faibles, il faudra donc tailler long chaque année, les prolongements des branches de charpente, sinon on refait la sève vers la base de la branche charpentièr, ce qui favorise le départ à la sève, c'est-à-dire la stérilité. Il y a bien des moyens classiques pour forcer un arbre à se mettre à fruit. En particulier en usant des entailles. On peut s'en servir de deux façons :

Si on veut donner de la vigueur à une branche latérale, on peut faire une entaille au-dessus du point d'insertion de la branche ; on lui donne trois millimètres d'ouverture et on fait pénétrer la lame tranchante de l'outil dans les couches extérieures du bois. Cela tranche des conduits à sève. Cette sève réservée est donc poussée dans le rameau qui est assés.

Si, au contraire, on veut affaiblir une branche, on fait la même entaille, mais en dessous de ladite branche. Ce faisant, on lui coupe la sève. On se sert beaucoup de l'entaille dans les pépinières des environs de Paris, pour la formation des jeunes quenouilles. Le scion, alors recevant toujours des encoches au-dessous d'eux choisis dans la partie inférieure de l'arbre, pour favoriser le départ de ces yeux en branches charpentières. Il faut remarquer qu'on n'use des entailles qu'avec les arbres à pépins, et encore, en abusant avec le pommier, on risque le chancre. Ne pas en user avec les arbres à noyaux, car alors on risquerait trop la gomme. En fait, c'est à préconiser surtout avec le poirier.

On peut augmenter la vigueur d'une branche latérale faible en la rapprochant de la verticale à l'aide d'un lien. Au contraire, on peut affaiblir la vigueur d'une branche forte en l'éloignant du tronc avec une cale de bois. En formes paliss-

sées, on attache très serrées les branches fortes, et on laisse très libres les branches grêles qu'il s'agit de rendre vigoureuses. La taille du prolongement devra être plus courte pour une branche forte que pour une branche faible. Les couronnes développées sur une branche forte pourront, après ce traitement, avoir une forte base ; on supprime les plus fortes et on pourra, après ce traitement, appliquer une taille longue avec pincements réitérés.

Le rapprochement, en arboriculture, consiste, par exemple sur une branche charpentièr dépouillée de couronnes fruitières en son milieu, à recéper cette branche charpentièr jusqu'au point haut de la partie inférieure garnie de couronnes. Donc la partie comprise entre la zone dénudée et l'extrémité de la branche charpentièr sera enlevée. Si on opère sur l'ensemble des branches d'un arbre que l'on veut rajeunir, on appelle alors cette opération radicale : le ravalement. Souvent sur le moignon de l'arbre ravalé on pose des greffes en couronne pour en changer la race, la variété.

D'autres fois, il faut être plus catégorique encore. On coupe alors le tronc principal à 0°30 du sol, on opère alors le recépage du sujet. On pose alors des greffes en couronne.

Les plaies des grosses branches sciées à l'égoïne seront lissées à la serpette et couvertes de mastic à greffer, à froid ou à chaud.

Pour faire grossir une jeune tige, on peut pratiquer avec succès l'incision longitudinale. On débrite alors l'écorce dure. On tend de plus en plus à user de l'arcure des ramilles avec les torsions, cassements partiels, éborgnages, pour forcer les ramilles à se mettre à fruit. L'arcure est une excellente chose. Une autre expérience facile à faire est de soumettre à l'arcure des sarments de rosiers assez longs. Ils se couvrent alors de fleurs en abondance. L'été, les cassements partiels, et aussi l'éborgnage en vert des deux yeux du haut d'une couronne, est une très bonne opération qui, refoulant la sève dans la base de la couronne, la force vite à se mettre à fruit.

G. DURIVAUT,
Ingénieur horticoles,
Conservateur des Parcs et Jardins
de la Ville de Nantes.

Front Paysan de la Loire-Inférieure

Deux belles réunions du Front Paysan ont eu lieu le dimanche 6 juin, l'une à ANETZ, l'autre à MONTRELAIS ; de nombreux cultivateurs, malgré la chaleur écrasante, ont tenu à y assister, comprenant l'utilité de ce groupement professionnel, au moment où toute la paysannerie désespérée et voit l'avenir avec inquiétude.

M. Le Ray, le dévoué propagandiste, insista surtout sur la nécessité de l'organisation professionnelle agricole, qui a fait la richesse de certains petits pays comme la Hollande, la Suisse ; puis il fit ressortir nettement les causes de la désertion des campagnes.

Le dimanche 13 juin, une réunion a eu lieu à MESANGER, pour la première fois. M. de Landemont, conseiller général, et M. Colineau, maire de la commune, assistèrent à la réunion, voulant par leur présence montrer l'intérêt qu'ils portent à la classe paysanne.

Inlassablement, après avoir été présenté par M. Colineau, M. Le Ray fit le procès de la politique anti-paysanne des gouvernements qui se sont succédés depuis 10 ans. Il remercia tous ceux qui ont été les artisans de cette belle réunion, qui groupait plus de 130 cultivateurs, et rendez-vous fut pris pour la formation du bureau, au mois de juillet.

Le dimanche 13 juin avait également, à COUFFÉ, une réunion du Front Paysan. Malgré l'heure tardive, de nombreux cultivateurs assistaient à la réunion, à laquelle M. de la Roche-Macé, maire de Couffé avait tenu à assister.

MM. Lemasson, d'Héric, et Le Ray furent écoutés avec émotion, puis le bureau fut constitué sur-le-champ et approuvé à l'unanimité par les assistants ; le groupement de Couffé, grâce au dévouement de ceux qui, de grand cœur, ont accepté la charge de le diriger, est assuré d'avoir un beau succès dans cette belle commune.

Une réunion du Front Paysan a eu lieu à NORT-SUR-ERDRE, sous les Halles, à 10 heures ; M. Tardieu, conseiller général, et M. Boudet, maire assistant à la réunion. M. Boudet, après avoir démontré la nécessité de l'organisation, donna la

parole à M. Gosselin qui, très brièvement, exposa le programme du Front Paysan.

M. Le Ray prit ensuite la parole et fit grande impression par l'exposé qu'il fit de la misère paysanne et de la nécessité de l'union pour que « ça change ».

Pour terminer, un bureau fut constitué. Merci à tous ceux qui ont accepté d'en faire partie, c'est une charge, mais aussi une satisfaction de se rendre utile à la grande cause qui nous est chère entre toutes : le salut de la France par le salut de la Paysannerie.

Réunions du Dimanche 20 Juin

A ROUANS, devant 50 cultivateurs réunis après la première messe, M. Eluère expose les dangers qui menacent actuellement le monde agricole et conclut par un vigoureux appel en faveur du Front Paysan. Dans cette commune, où l'organisation du Front Paysan est déjà sérieusement commencée, cette conférence a suscité le plus vif intérêt.

A SAINTE-MARIE-SUR-MER, les principes du Front Paysan sont déjà connus depuis quelque temps, grâce à l'activité et au dévouement de M. Jules Cosset et de ses amis. Aussi est-ce devant une centaine de cultivateurs, d'artisans et de commerçants, que M. Eluère prit la parole.

Pleinement maître de son sujet, il démontra que certaines améliorations actuellement constatées dans la situation de l'agriculture se trouvent être plus apparentes que réelles. Elles ne sont nullement la conséquence d'une politique économique, mais seulement le reflet d'une reprise des affaires qui s'est produite dans le monde entier. En fait, la politique du gouvernement tend à empêcher les paysans de bénéficier de cette reprise générale, en les frustrant, une fois de plus, du fruit de leur travail.

Des applaudissements répétés saluèrent la fin de la conférence de M. Eluère, quand il fait appel à l'organisation professionnelle.

M. Cheguillaume tire les conclusions pratiques de cette réunion, qui a produit, à Sainte-Marie, une très forte impression, de nombreuses et intéressantes conversations s'engagent et se poursuivent longtemps, dans le calme de cette belle fin de journée dominicale.

LISEZ et RÉPANDÉZ

BULLETIN DES AGRICULTEURS

VIEUX journal
JEUNE formule

51 ans d'expérience
51 ans de défense agricole
51 ans d'informations

Servir ! Défendre ! Instruire !
Toujours en tête du Progrès !

La Bête du Colorado

Ce coléoptère phytophage, qui a fait de si importants ravages sur les solanées américaines au cours du siècle dernier, et allemandes depuis 1878, était méconnu en France il y a peu de temps encore.

A l'heure présente, il n'en est plus de même. Tous les cultivateurs connaissent le doryphore, ce petit coléoptère dont chacune des dytres est rayée de 5 branches longitudinales noires. Cet insecte néfaste, comme nous aime la France, son climat lui convient particulièrement bien. Au contraire, il a disparu de lui-même en Allemagne. Comme il se nourrit presque exclusivement de feuilles de pomme de terre, les agriculteurs cherchent à se débarrasser de cet immigrant, de cet hôte indésirable.

Des recherches scientifiques ont été faites pour le détruire. On s'est rapidement aperçu que le produit le plus actif était l'arsénite, déjà connu et employé comme un insecticide remarquable.

Les industriels ont fabriqué des produits d'une valeur tonique et d'une facilité d'emploi très diverse, mais une concentration trop faible. D'abord, l'arsénite a été fixé sur la chaux, parce que plus légère et moins coûteuse que le plomb. Puis il a été relié sur le plomb pour s'adapter à la grande valeur tonique de ce dernier. Mais ces produits se mélangeaient mal, il fallait brasser énergiquement et, au bout de quelques instants, ils retombaient au fond du pulvérisateur, entraînant avec eux une grande partie du sulfate de cuivre adhérent à cette bouillie insecticide, pour traîner en même temps contre le mildiou.

Les chimistes de Rhône-Poulenc sont arrivés, récemment, à mettre l'arsénite de plomb sous la forme colloïdale. C'est là un immense progrès. Le mélange se fait alors instantanément, les particules, infiniment petites, restent parfaitement en suspension, la bouillie ne dépose plus ; enfin, la répartition sur l'appareil foliacé de la plante est infiniment supérieure.

Il fallait aussi, ensuite, rendre mouillant et adhésif ce produit très concentré. C'est ce qui a été fait pour la Plombarsine, qui est à l'heure actuelle l'insecticide le plus puissant, puisqu'il dose 95 % d'arsénite colloïdale. C'est celui qui, étant donné ces qualités de mouillabilité, d'adhérence, de concentration et surtout son faible prix, doit être employé de préférence à tout autre dans la lutte contre le doryphore de la pomme de terre et la cochenille de la vigne. Vous pouvez en demander à nos agents du Syndicat Central, ils vous en fourniront.

Notons, pour mémoire, qu'il est employé des poudres insecticides à base de Roténe. Mais, étant donné leur peu d'efficacité et même, par mauvais temps, leur inefficacité, enfin, leur prix de revient exorbitant, elles ont été complètement abandonnées en grande culture.

MICHEL,
Ingénieur agricole.

POUR VOS SOINS DENTAIRES

Pas de discours. Maison de confiance
Prix inimitables à qualité égale
Extraction SANS DOULEUR, 5 et 10 fr.
Nous soignons les Ass. sociaux au tarif
DENTISTES d'HIDALGO de PARIS
Pass. Pommeraye, Gal. Statues, Nantes
A.A.R.C. 1.000.000 de francs de garantie

Crétyl-Jeyes

Véritable crétyl microbicide, antiseptique, le plus puissant contre la fièvre aphteuse, désinfectant d'une innocuité parfaite, adopté par les Ecoles Nationales Vétérinaires.

Le bidon d'un litre, 16 fr. 50. Remise à nos Adhérents. En vente au Syndicat à Nantes.

Savons

G. H. B., 360 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.
Savon extra 72 %, 360 fr. les 100 kg., par caisse de 50 kg.
Prix magasin Nantes.

tivateurs qui applaudissent, à tout rompre, la conférence de M. Eluère. Après la réunion, de nombreuses et intéressantes conversations s'engagent et se poursuivent longtemps, dans le calme de cette belle fin de journée dominicale.

Exonération de l'Essence

a) Demande d'essence exonérée (loi du 13 août 1930)

Les moteurs fixes, les tracteurs agricoles destinés à la culture des champs, au remorquage des instruments agricoles et au fonctionnement des batteurs, peuvent utiliser de l'essence exonérée de la taxe spéciale de 25 ou 50 francs.

En fait, à partir du 1^{er} octobre 1937, l'exonération sera seulement accordée aux véhicules à moteurs utilisant l'essence (poids lourds et les huiles lourdes (sauf l'huile ou fuel oil). Cette exonération sera de 25 fr. par hectolitre de carburant PL, ou par 100 kilos de gaz oil.

Pour obtenir ce dégrèvement, il faut, avant le 1^{er} août de chaque année, fournir au receveur ruraliste du lieu de l'exploitation ou du domicile, une déclaration ainsi conçue :

DEMANDE D'ESSENCE EXONEREE DE DROIT POUR USAGE AGRICOLE

Je, soussigné....., domicilié à....., département de....., et propriétaire exploitant (ou fermier) de....., déclare posséder..... moteur (s) à essence (ou à huile lourde) en état de marche, dont ci-dessous le détail :

MARQUE..... FORCE EN CV..... DESTINATION.....

CONSUMATION EN LITRES HEURE.....

NOMBRE D'HEURES DE MARCHÉ PAR AN.....

TOTAL EN HECTOLITRES D'ESSENCE.....

J'exploite..... hectares de vigne et..... hectares de céréales.

Pour une période de douze mois, il me faut..... hectolitres d'essence poids lourd et..... kilogs de gaz oil ou fuel oil.

La déclaration établie d'après le modèle ci-dessus doit être datée et signée ; elle doit être déclarée exacte par le maire de la localité.

Après transmission de la recette ruraliste à la direction départementale des contributions indirectes, les demandes sont examinées par une commission départementale, au sein de laquelle siège, entre autres person-

nalités, M. le Directeur des Services Agricoles. Cette commission accepte, réduit ou repousse les propositions qui lui sont soumises, et avertit les intéressés. Ceux-ci peuvent alors se faire délivrer par le receveur des contributions directes, des bons correspondant aux ristournes qui leur sont consenties. Ces bons, remis aux fournisseurs de carburant, sont remboursés à ces derniers après un certain nombre de formalités qui ont été récemment modifiées. Au lieu de 200 francs l'hecto par exemple, les bénéficiaires n'ont à payer que 175 fr., le solde étant ristourné aux distributeurs par le service des douanes. Il faut du reste souhaiter que le contrôle soit assez sévère pour que la fraude soit impossible et que le régime actuel soit conservé sans nouvelle modification.

b) Déclaration pour circulation sur route. — En principe, tout tracteur circulant sur une route devrait être soumis aux formalités imposées à tout véhicule automobile, et les remorques devraient payer les diverses taxes imposées par la loi (poids, encombrement). Cependant, lorsque le transport a un but exclusivement agricole et n'a lieu que pour les besoins de l'exploitation, il est admis que les tracteurs agricoles peuvent circuler accidentellement sur les routes sans être soumis à la législation sur les automobiles ; ils peuvent, du reste, utiliser le carburant détaxé, ce qui, officiellement, les classe en dehors des véhicules normaux. Par contre, aucun texte ne permet d'exonérer les remorques des taxes prévues. Il semble cependant que tout au moins, lorsque ces remorques sont constituées par des véhicules exclusivement agricoles (charrettes, tombereaux), une tolérance doit être admise. On ne peut que souhaiter une mise au point officielle et définitive de cette question qui, pour le moment, reste en suspens. Il reste bien entendu que tout tracteur circulant sur route ne doit causer aucune dégradation, et que le poids par centimètre carré de surface portante sur le sol ne doit pas dépasser le maximum légal, sous peine de contravention.

(Bulletin du Syndicat des Agriculteurs de la Vendée).



Agence à Nantes : PERSYN & BOUCAUD, 28, rue du Gué-Robert

Huiles à Machines

Nous pouvons fournir à nos Adhérents huiles et graisses de première qualité, marchandise rendue franco toutes gares.

Tous les emballages sont gratuits et non repris.

Pour Machines Agricoles :

Demi-fluide..... 3 60 3 80 4 70
Epaisse..... 3 80 4 20 4 00
P^r cylindre vapeur..... 4 60 4 90 5 80
Pour Mouvements..... 3 80 4 20 5 20
P^r Transmissions..... 3 70 4 20 4 90
P^r Moteur Electr..... 4 90 5 10 6 20

Pour Ecrémeuses :

H. de vasele* jaune..... 3 50 3 70 4 00
Blanche pure..... 5 10 5 40 6 30

Pour Moteurs et Camions :

Très fluide..... 4 75 5 20 5 90
Fluide, 1/2 fluide..... 5 20 5 25 6 20
Demi-épaisse..... 5 20 5 25 6 20
Epaisse..... 5 30 5 50 6 40

Pour Autos (marque supérieure) :

Fluide..... 6 20 6 20 7 20
Demi-fluide..... 6 20 6 40 7 30
Demi-épaisse..... 6 20 6 40 7 30
Epaisse..... 6 60 6 80 7 70

Huile Noire épaisse

pour boîtes de vitesses..... 5 20 5 40 6 30

Huile pour Moteur

Diésel..... 6 30 6 60 7 40

Par tonnelets de 50 litres, nous consulter.

Graisses agricoles

Graisse jaune extra : 5 fr. 70 le kilo par caisse de 12 ou 24 boîtes de 1 kilo, franco gare.

5 fr. le kilo par tambours de 25 ou 50 kilos.

4 fr. 50 le kilo par fût de 100 kilos franco.

Destruction des Taupes

Fusées spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 12 francs. Transmettre les commandes au Syndicat.

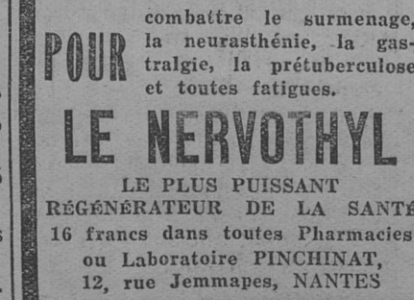
Soignez la présentation de vos fruits

Un beau fruit sain attire davantage le consommateur, qui le dévore des yeux bien avant d'y mordre. C'est la seule raison pour laquelle les fruits américains sont préférés de la majorité des acheteurs. Et le seul moyen de lutter contre cette concurrence, c'est d'améliorer la présentation de nos bons fruits de France, dont la saveur est inégalable, en les préservant de toutes traces d'insectes ou de maladies cryptogamiques qui ternissent leur fraîcheur.

Pour combattre la concurrence étrangère, employons la même arme qu'elle. Utilisons leurs méthodes, d'ailleurs très simples, de traitements des arbres fruitiers, qui mettent tous les fruits à l'abri des attaques des parasites. Les grands propriétaires de vergers de Californie vous diront eux-mêmes qu'ils ne sauraient récolter de beaux fruits sains sans l'emploi régulier de Volk, l'insecticide californien de réputation mondiale.

Volk est d'un emploi facile, économique, sans danger pour les ouvriers, les animaux domestiques et les oiseaux. Il ne contient aucun poison.

Volk est fabriqué en France, avec l'autorisation de la California Spray Chemical Corporation de Berkeley (Californie) par la Standard Française des Pétroles, 82, avenue des Champs-Élysées, à Paris, à qui vous pouvez écrire pour tous renseignements complémentaires.



Pommade contre le Varron

5 francs le pot ou 9 francs les deux pots. En vente au Syndicat.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 21 Juin 1937

ANIMAUX	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
BŒUFS.....	10 30	9 40	8 00	11 30	6 18	5 00	4 00	7 00
VACHES.....	10 00	8 30	7 40	11 60	6 00	4 55	3 70	7 42
TAUREAUX.....	8 50	8 40	7 70	8 90	5 30	4 45	3 85	5 50
VEAUX.....	12 90	11 90	10 80	14 00	7 75	6 78	5 95	8 68
MOUTONS.....	15 90	14 40	9 10	17 00	7 95	5 35	4 00	8 50
PORCS.....	9 58	8 86	6 86	9 86	6 70	6 20	4 80	6 90

Du Jeudi 24 Juin 1937

BŒUFS.....	10 60	9 40	8 30	11 60	6 35	5 17	4 15	7 20
VACHES.....	10 30	8 60	7 70	11 90	6 18	4 73	3 85	7 62
TAUREAUX.....	8 80	8 40	8 00	9 20	5 28	4 62	4 00	5 70
VEAUX.....	12 60	11 50	10 50	13 80	7 55	6 55	5 78	8 55
MOUTONS.....	16 10	11 60	9 30	17 10	8 05	5 45	4 10	8 55
PORCS.....	9 58	9 14	6 86	9 86	6 70	6 40	4 80	6 90

Marché du Lundi. — Arrivages par Départements

LOIRE-INFÉRIEURE. — 40 bœufs ; 25 vaches ; 10 taureaux ; 120 moutons ; 150 porcs.
VENDEE. — 230 bœufs ; 180 vaches ; 15 taureaux ; 25 veaux ; 440 moutons.

MAINE-ET-LOIRE. — 210 bœufs ; 157 vaches ; 35 taureaux ; 190 veaux ; 370 moutons ; 210 porcs.

MORBIHAN. — Néant.

A la Commission des Cours

La Commission des cours a pris les décisions suivantes :
Bœufs, hausse de 10 centimes toutes qualités ; vaches, baisse de 10 centimes en 2e et 3e qualités ; taureaux, pas de changement.
Moutons, baisse de 20 centimes en 2e et 3e qualités, au kilo de viande nette. Veaux, baisse de 20 centimes, toutes qualités. Porcs, hausse de 20 centimes en extra, 30 centimes en 1re, 20 centimes en 2e, 10 centimes en 3e qualités, au kilo poids vif.

APICULTURE

Les Cours pratiques au Rucher-Ecole du Parc de Procé

Le dimanche 6 juin avait lieu le deuxième cours d'apiculture organisé par la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure. Une centaine de personnes assistaient à ce cours. M. Etienne Giraud, président de la Société, montra aux assistants comment on peuple un rucher.

CUEILLETTE DES ESSAIMS NATURELS

La veille, M. Louis Chevrier, chargé de la conduite du rucher-école, avait récolté deux essaims égarés dans la ville de Nantes.

Le premier était accroché à l'extrémité d'une branche de platane, quai Baco. La branche fut coupée avec un sécateur et l'essaim, toujours accroché à celle-ci, fut descendu à terre et mis dans une ruche en paille.

Le deuxième était allé se fixer au-dessus de la porte des Mutiles-Réformés, rue de l'Arche-Sèche. Avec une brosse, le secrétaire de la Société fit tomber l'essaim dans une ruche en paille et plaça celle-ci sur une serpillière sur le trottoir. Quand les abeilles furent entrées, il releva la serpillière, l'entoura d'une ficelle et en route pour le Parc de Procé.

Quand vous récoltez un essaim, il est inutile d'attendre que toutes les abeilles soient de retour pour transporter la ruche à sa place définitive. Le principal est que vous soyez en possession de la Reine.

MISE EN RUCHE D'UN ESSAIM

Le moment le plus propice pour mettre un essaim dans une ruche à cadres, c'est le soir, dit M. Etienne Giraud. Vous écartez les rayons du milieu, vous placez au-dessus la ruche en paille contenant l'essaim, vous donnez un coup sec sur celle-ci avec la paume de la main et toutes les abeilles tombent dans l'autre ruche. Avec un peu de fumée, vous les empêchez de déborder de la ruche, vous remettez les cadres en place, vous fermez avec les planchettes de recouvrement et vous posez le chapeau. Pendant la nuit, les abeilles s'installent sur les rayons et le lendemain, dès le matin, elles iront butiner.

LES SURPRISES D'UNE MISE EN RUCHE

Quand M. Etienne Giraud mit le premier essaim dans la ruche à cadres, l'opération se fit devant les spectateurs, comme nous l'avons indiqué tout à l'heure. Mais, le lendemain, quelle ne fut pas la surprise du secrétaire de la Société, quand il s'aperçut que la ruche était vide.

En l'examinant de plus près, il remarqua que les butineuses entraient sous le plateau, et c'est là qu'il découvrit l'essaim enroulé la veille.

Il mit un nouveau plateau sous la ruche, retourna le premier et le plaça devant celle-ci. Un peu de fumée les fit rentrer au bercail. Que s'était-il donc passé ? Comme il faisait très chaud ce jour-là, la Reine avait dû tomber en dehors de la ruche et était allée chercher un peu de fraîcheur sous le plateau.

Quant au deuxième essaim, au moment de la mise en ruche, M. Etienne Giraud remarqua qu'elle était restée dans le panier. Il la fit voir aux assistants, mais au même instant elle s'envola. « Retirons-nous, dit-il, elle va rentrer elle-même dans la ruche. »

Le DORYPHORE ne résiste pas au PIROX "D" PROGIL

produit complet agissant par contact et par ingestion

R. DELAFOY & C^{ie} Nantes

La Journée du Miel

à la Foire Commerciale de Nantes

Comme tous les ans, la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure organise une Journée du Miel à la Foire Commerciale de Nantes. Cette manifestation aura lieu le jeudi 8 juillet, devant le Salon de l'Aviation. Il y aura une exposition de ruches peuplées d'abeilles vivantes. Salle des conférences se fera une démonstration sur l'extraction du miel par la force centrifuge.

Les apiculteurs vendront du miel nouveau, de la cire, des pastilles au miel, du pain d'épices et de l'hydromel.

Enfin, salle des conférences se tiendra, l'après-midi, une réunion de tous les délégués des Syndicats apicoles de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de la Manche, de la Mayenne, du Maine-et-Loire, pour la création d'une Fédération d'Apiculture de Bretagne.

La Terre

PAR
Marie DE WAILLY

— Vous l'avez menacé de mort ?
— C'est possible.
— Vous avouez ?
— Je n'avoue rien et ne nie rien ; je réponds : c'est possible... j'étais furieux, j'ai pu dire des choses que je ne pensais pas.
— Si vous les pensiez, puisque le soir vous le déclariez à Rosa Pivard : « Ton père voulait prendre le fusil pour me tuer, mais il y en a un aussi au manteau de la cheminée » chez nous, je chasse, je pouvais me mettre à l'affût et quand Ovide serait venu un soir... » Pouvez-vous m'expliquer ces paroles ?
— J'exprimais une pensée qui m'était venue à la suite de notre séparation, car je croyais que Rosa ne serait pas heureuse avec Ovide.
— Vous dévoiliez votre désir de tuer le fermier.

— Un désir né de ma souffrance... oui... et peut-être, dans un mouvement de colère si nous nous étions trouvés face à face et que j'aurais eu mon fusil, j'aurais tiré.
— Par exemple, le soir du mariage.
— Pourquoi ne répondez-vous pas ?
— Vous me posez une question et je réfléchis avant de dire « oui » ou « non ». C'est grave de tuer un homme lorsqu'on est de sang-froid.
— Et lorsqu'on a bu ?
— Oh ! alors...
— Ainsi vous avouez ?
— J'avoue quoi ?
— Avoir tué Ovide Nédens.
— Passant la main sur son front, Ephrem recula, devenu blême et tremblant, répétant :
— J'ai tué Ovide Nédens.
— Cette fois c'est un aveu, Chan-

dière.
— Tonnerre... un aveu... vous « m'estomaquez » en me lançant ça et voilà que j'avoue... Non... mille fois non... et d'abord, est-il mort, — Vous n'en savez rien ?
— Comment le saurais-je ?
— Mais comme tout le monde au Brully et à la Forge...
— Je l'ignorais.
— C'est bien invraisemblable.
Celle fois, on eût dit qu'Ephrem allait bondir sur le magistrat :
— In vraisemblable ou non, c'est comme cela.
— Donnez-moi l'emploi de votre temps la nuit dernière de minuit à deux heures.
— Non.
— Vous refusez ?
— Je ne m'en souviens plus ; j'avais bu.
— Pas au point de ne pas vous souvenir de ce que vous avez fait, où vous avez été, qui vous a vu.
— Je n'ai vu personne.
— A peine cette réponse faite le commis se mordit les lèvres.
Il était trop tard.
Monsieur Pontelle se pencha vers le procureur.
— Confrontation avec la victime, murmura-t-il.
Monsieur Gillot acquiesça d'un signe de tête.

Les deux magistrats se levèrent, précédés par le greffier qui emporta précipitamment du papier blanc et son stylo.
Le juge ordonna :
— Suivez-nous.
— Ou me menez-vous ?
— Vous le voyez bien.
— Je ne marche pas sans savoir.
— Ne faites pas la mauvaise tête ou je vous fais mettre les poucettes.
— Comme à un voleur.
— Allons, Chaudière, fit le brigadier, ne rouspétez pas, il pourrait t'en cuire.
Le garçon hâter baissa les épaules et se laissa conduire, sans résistance, dans la pièce où reposait le corps de Nédens.
Le greffier avait ouvert les persiennes et le jour pénétra à flot dans la chambre.
Assise près du lit, tenant une main du mort, Zuléma marmottait des mots indistincts.
Dans un coin, prostrée sur une chaise, Rosa regardait droit devant elle.
A la vue d'Ephrem, elle se dressa, tendit les bras, puis retomba sur son siège elle et se mit à pleurer silencieusement.
Les yeux de Chaudière se portèrent vers le lit. Il tressaillit et recula d'un pas.

— Approchez et regardez, votre victime, ordonna le juge.
— C'est faux... c'est faux... cria Rosa.
— C'est faux, répliqua Ephrem.
— Poussé par le brigadier, il se trouva en face du cadavre. Un instant il contempla le mort, puis il prit la branche de buis, la trempa dans l'eau bénite et aspergea le corps du mort d'un large signe de croix.
— Reconnaissez-vous votre victime ? demanda le juge.
— Je reconnais Ovide Nédens, le fermier de la Maison-Blanche, l'homme qui m'a volé Rosa, mais ce n'est pas ma victime.
— Pourquoi nier ?... tout vous accuse... nous avons des preuves...
— Je ne suis pas coupable.
— Tournez la tête, la jeune veuve, le commis ajouta :
— Tu m'entends, Rosa ? Je t'ai aimé à en mourir ; j'avais rêvé de « descendre » le fermier, mais ce n'est pas moi qui l'ai tué. Tu me crois ?
La jeune femme répondit avec élan :
— Je le crois.
L'arrivée du commissaire fit diversion. Il parla bas à l'oreille du juge en lui remettant quelques papiers.
M. Pontelle le parcourut vivement, puis regardant le commis :
— Une dernière fois, voulez-vous

me donner l'emploi de votre temps à l'heure du crime ?
— Je ne m'en souviens pas.
— Très bien ; Monsieur le commissaire vient d'interroger vos parents. Ils ont déclaré sans hésitation que vous êtes rentré hier soir vers dix heures et qu'en effet vous étiez gris. Votre mère vous a fait prendre de l'eau sucrée avec de l'ammoniaque. Cela vous a remis d'aplomb. Vers onze heures vous avez pris votre fusil et vous êtes sorti. Votre chien voulait vous suivre, vous l'avez renvoyé d'un coup de pied.
Vous n'êtes rentré que ce matin à quatre heures. Qu'avez-vous fait la nuit dernière de onze heures du soir à quatre heures du matin ?
Ephrem balbutia :
— Je suis perdu... perdu...
Sur un signe du juge, le commissaire de police mit sa main sur l'épaule du jeune homme et, martelant les mots, il dit :
— Chaudière, au nom du roi, je vous arrête.

La Forge du Prince et le Brully, étaient réunis, des relations amicales ou commerciales du mort, des curieux surlout étaient accourus de tous les villages environnants.
Les groupes dissimulés dans la prairie, devant la ferme, parlaient à voix basse.
Les derniers arrivés entraient dans la ferme, jetaient de l'eau bénite sur le cercueil de chêne clair, aux lourds ornements nickelés, serraient les mains des cousins, des cousines, puis allaient rejoindre leurs amis et connaissances.
Tous plaignaient sincèrement la vieille Zuléma « si endeuillée » qu'elle ne voyait personne et les commentateurs marchaient leur train devant l'attitude de Rosa, froide et indifférente.
Il est vrai que le père Pivard pleurait pour deux.
(A suivre).

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 5 fr.
par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

108. — A louer, FERME de 23 hectares 28 ares, commune de Saint-Colombin, pour le 25 avril 1938. S'adresser au Syndicat.
111. — A louer BELLE TENUE MARAÎCHÈRE, située au Petit-Sauzaie, Doulon. Libre à la Toussaint. S'adresser à M. Bouard, au Petit-Sauzaie, Doulon (L.-L.).

112. — A vendre, à Frémion, UNE BORDÈRE, avec de bons bâtiments et 5 hectares de terre, près et vignes, d'un seul tenant et en bordure de route. Entrée en jouissance au gré de l'acquéreur. Pour renseignements, s'adresser à M. Templier, expert, 50, avenue Pasteur, Nantes.
113. — A affermer pour le 23 avril 1938, environs de Clisson, METAIRIE de 15 hectares. S'adresser à M. Roigné, notaire à Clisson.

115. — A vendre, MACHINE A BATTRE, marque F. A. O. n° 42, avec bon moteur. S'adresser M. Couffin Auguste, Beauchêne, Saint-Mars-du-Désert (L.-L.).

116. — A vendre, UN MOTEUR « Bernard », 2 CV. 1/2. S'adresser à M. Bouet, Le Grand-Sauzaie, Doulon.

117. — A louer de suite, commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, FERME de 5 hectares. S'adresser à M. Minier, expert, à Saint-Sébastien.

118. — A louer, pour la Toussaint prochaine, FERME environ 9 hectares, à la Guiderie, commune d'Orvault. S'adresser à M. Olivaux, notaire, Pont-du-Cens, Nantes.

DEMANDES

95. — On demande UN CELIBATAIRE de 50 à 60 ans, pour culture et jardin. S'adresser au Syndicat.
96. — Cherche MENAGE avec aide ou fils. Références exigées. S'adresser au Syndicat.

BACHES

Une bonne bache est la meilleure assurance contre la pluie

Double couture, coins renforcés, cellule cuivre tous les mètres, 1^{re} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coulisse sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise rendue FRANCO TOUTES GARES de Loire-Inférieure.

Pour le mètre carré confectionné :
Jute : vert gras... 17 20
Lin et Jute : vert gras... 18 20
Lin : vert gras... 23 20

Chanvre : N° 1 vert gras ou cachou enduit... 24 40
— N° 2 vert gras ou cachou enduit... 26 30
— N° 3 vert gras... 30 70
Coton : A vert gras... 22 20
— B vert gras ou cachou... 24 20
— C vert gras... 26 25
— D vert gras... 31 25

Passer les commandes au Syndicat.
Ne pas oublier d'indiquer l'inscription, ou sinon, les baches seront adressées sans marque.

Foires et Marchés de la Semaine

Lundi 28 juin. — Moisdon.
Mercredi 30. — Bouguenais, Guérande, Saffré.
Jeudi 1^{er} juillet. — Ancenis, Saint-Nazaire.
Vendredi 2. — Nort.
Samedi 3. — Abbaretz.

NOS MERCURIALES

Grains et Farines

Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région à ce jour :
Nantes, le 23 juin.
Farine de froment... 220
Blé... 112
Avoine grise ou noire... 112
Avoine bigarrée... 107
Sarrasin Bretagne... 102
Orges indigènes (Côtes-du-N.)... 116
Orges Marais... 116
Mais Indo-Chine... 111
Sarrasin, bonne fabrica... 49 50
Riz Saigon N° 1... 94
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ des lieux de production.

Cours du Bétail

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES ET DE CAMPAGNE
Cours du 18 juin
VEAUX : 587. — Le kilo sur pied : 1^{re} qualité, 5 à 6,60 ; moyenne, 5,80. A déduire pour la campagne, 0,80 par kilo : moyenne, 5 fr.
BOEUF : 28. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 2,50 à 3 fr. ; 2^e qualité, 1,75 à 2,25 ; 3^e qualité, 1,25 à 1,50. — Derrière : 1^{re} qualité, 6 à 6,50 ; 2^e qualité, 5,25 à 5,75 ; 3^e qualité, 4,50 à 5 fr.
MOUTONS : 188. — Le demi-kilo net : 1^{re} qualité, 7 à 7,50 ; 2^e qualité, 5,75 à 6,25.
AGNEAUX. — Sans tarif.

Fourrages

Paille de blé :
Botteée... 240
Pressée... 250
Ces prix s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos, départ lieux de production.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Nantes, le 23 juin.
Artichauts, les 12, 12 fr. — Asperges, le paquet, 3 fr. — Carottes, le paquet, 2 fr. — Choux pommes, les 16, 10 fr. — Choux-fleurs, la pièce, 1 fr. 50. — Cèrises, le kilo, 8 fr. — Cresson, les 12, 6 fr. — Chicorées, les 12, 4 fr. — Epinards, le kilo, 1 fr. 50. — Haricots verts, le kilo, 6 fr. — Laitues, les 20, 4 fr. — Navets, le paquet, 1 fr. — Oseille, le kilo, 1 fr. — Oignons, le kilo, 2 fr. 50. — Poireaux, le paquet, 3 fr. — Petits pois, le kilo, 1 fr. — Romaines, les 12, 4 fr. — Tomates, les 12, 5 fr. — Tomates, le kilo, 4 fr. — Pommes de terre nouvelles, le kilo, 1 fr. — Céleri blanc, les six, 3 fr.

Marché des Innocents

POMMES DE TERRE
Paris, le 23 juin.
Affaires toujours très calmes au marché de gros : Barbentane, Châteauneuf, 82 à 85 ; Cavallion, 90 ; Saint-Pol-de-Léon, 48 à 50 ; Cimpol, 46 à 47 ; Roscoff, 43 ; Saint-Malo, Cancale, 50 à 52 fr., les 100 kilos, lavés, logés et départ.
CAROTTES et NAVETS. — Sans affaires.
OIGNONS. — Marché ferme. Les 100 kilos logés départ : Aubagne, 110 ;

PORCS

de deux mois. Métis Craon-nais castrés, 2 pour 195 fr., 3 p. 285 fr., 4 p. 360 fr., 5 p. 440 fr., 6 p. 510 fr., rendu franco toute gare. Assurés trois mois porcs laitons depuis 65 fr. Evreux ROX, porcherie Agris (Charente).

OCCASION

A vendre, état neuf, trieur Clerf, pour céréales, semences, muni d'un ventilateur et ensacheur automatique. Fonctionnement parfait, marche au moteur, débit horaire 5-6 quintaux. Prix modéré. Maillet-Mémétou, graines, La Bohalle (M.-et-L.).

CHAUSSEURES LETOURNAUX

7, Rue Guépin - NANTES - Place Bretagne
DE LA QUALITÉ - DES PRIX - MAISON DE CONFIANCE
Grand Choix de CHAUSSEURES Fantaisies et Classiques
Spécialité pour Pieds sensibles, Femme et Homme
Remise 5 % aux Membres du Syndicat sur présentation de leur carte

Cavaillon blanc, 125 ; rosé d'Albi, 140 à 150 ; Vendée, 100.

LEGUMES SECS

Paris, le 23 juin.
Les 100 kilos départ, en disponible :
Fèves, Nord, 200. Lingots, Nord, 260. — de Vendée, 265. Cheveries d'Ar-pajon, Bourdan, extra 375 ; avec 10 p. 100 de bonnets, 380 ; ordinaires, 350 à 380. Cocos de Vendée, 210. Pois ronds Cavaillon, 250 à 275 nature et 300 à 310 triés. Lentilles vertes du Puy, 375.

PAILLES ET FOURRAGES

La Chapelle-Saint-Denis, 16 juin. — Paille de blé : 1^{re} qualité, 180 à 200 ; 2^e, 175 à 185 ; 3^e, 160 à 170. Paille de seigle : 1^{re} qualité, 185 à 195 ; 2^e, 170 à 180 ; 3^e, 155 à 165. Paille d'avoine : 1^{re} qualité, 205 à 215 ; 2^e, 190 à 200 ; 3^e, 175 à 185. Luzerne : 1^{re} qualité, 240 à 250 ; 2^e, 200 à 220 ; 3^e, 170 à 190. Regain : 1^{re} qualité, 230 à 240 ; 2^e, 190 à 210 ; 3^e, 160 à 180. Foin : 1^{re} qualité, 240 à 250 ; 2^e, 200 à 220 ; 3^e, 170 à 190.
Le tout aux 104 bottes de 5 kilos.

Dreux, 14 juin. — Fourrages pressés, les 1.000 kilos : foin à haute densité, 190 ; luzerne à haute densité, 230 ; paille de blé, 140. — Nevers, 14 juin. — Foin première coupe, les 500 kilos, 160 ; paille de blé, 120. — Redon, 14 juin. — Foin première coupe, les 500 kilos, 160 ; 2^{de} coupe, paille de blé, 175 ; de seigle, 180 ; d'avoine, 170.
Mamers, 14 juin : foin première coupe, les 1.000 kilos, en vrac, 200 à 225 ; luzerne première coupe, 225 à 230 ; sainfoin, 230 à 250. Paille de blé, 130 à 140 ; de seigle, 150 à 160 ; d'avoine, 115. Le tout sur wagon départ. Offres très importantes en pailles de blé.
Metz, 12 juin : fourrages pressés, les 100 kilos : luzerne à haute densité, 12 ; paille de blé, 11. — Nogent-le-Roi, 12 juin : foin première coupe, les 100 kilos, 170 ; luzerne première coupe, 180 ; sainfoin, 210 ; paille de blé, 130 ; d'avoine, 115. Fourrages pressés, les 1.000 kilos : foin à haute densité, 180 ; luzerne à haute densité, 220 ; paille de blé, 130 ; d'avoine, 115.

Boissons

Cidres : 8 à 9 fr. le degré.
Eaux-de-vie de cidre : 5 fr. 25 à 5 fr. 75 le degré, cours nominal.
Vins : 13 fr. 50 à 14 fr. 50 le degré ; supérieurs, 15 fr. Marché calme.

Cours des Vins

MUSCADET... 650 à 700
GROS-PLANT... 350 à 450
VIN BLANC D'HYBRIDES... 300 à 350

P.-O.-Midi

Puisque vous devez aller
A LA FOIRE COMMERCIALE DE L'OUEST A NANTES

Sachez que le P.-O.-Midi et l'Etat délivrent les 3, 4, 8, 10 et 11 juillet 1937, pour Nantes, au départ des gares situées sur les sections de lignes de : Châteaubriant à Nantes, Angers à Nantes, Guérande à Nantes, Le Croisic à Nantes, Segré à Nantes, Rennes à Nantes, Pornic à Nantes, Luçon à Nantes, Redon à Savenay, Paimbœuf à Saint-Hilaire-de-Chalon, Croix-de-Vie-Saint-Gilles à Commequiers, Les Sablès-d'Olonne à La Roche-sur-Yon, Sainte-Pazanne à La Roche-sur-Yon, Clisson à Bressuire, des billets d'aller et retour de 2^e et 3^e classes à demi-tarif, valables le jour de la délivrance, sans faculté de prolongation.
Renseignez-vous dans les gares intéressées.

ENTREPRENEURS de BATTAGES

Une COURROIE de TRANSMISSION

s'achète chez le SPECIALISTE

GIRARD-AUBERT

Agent exclusif des Courroies

GOODRICH et AURORE

7, Basse Rue de la Casserie - NANTES

(sur le quai d'Orléans) - Tél. 155.73

Spécialité de Bâches confectionnées

DISPONIBLES EN MAGASIN :

TUYAUX pour arrosage, vin, soutirage,

pulvérisateur, acide, air comprimé

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

etc...

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Le demi-kilo :
Beuf. — 1^{re} catégorie, 9 à 15 fr. ; 2^e catégorie, 2,50 à 3 fr. ; 3^e catégorie, 1 à 2,50.
Veau. — 1^{re} catégorie, 7 à 12 fr. ; 2^e catégorie, 6,50 ; 3^e catégorie, 4,50 à 6 fr.
Mouton. — 1^{re} catégorie, 10 fr. ; 2^e catégorie, 8 à 9 fr. ; 3^e catégorie, 5 fr.
Porc. — 4 à 8 fr.
Beurre. — 6 fr. 75 à 8 fr.
Oufs. — La douzaine, 5 à 5 fr. 50.
Poulets. — 9 fr. à 9 fr. 50.
Lapins. — 5 fr. 50.

ANGENIS

Blé, la taxe : avoine, 115 à 120 fr. ; blé noir, 118 à 120 fr. ; seigle, sans cote ; orge, 110 à 115 fr. ; foin nouveau, les 500 kilos, 90 à 110 fr. ; paille, 125 à 130 fr. ; Poulets gras, le demi-kilo, 6 à 6,50 ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. ; 3 à 3,50 ; canards, la couple, 9 à 10 fr. ; lapins, le demi-kilo, 2,25 à 2,50 ; canards, la douzaine, 4,50 à 5 fr. ; beurre, le demi-kilo, 7 à 7,50. Beufs de travail, la paire, 6.000 à 7.000 fr. ; vaches d'herbe, 1.500 à 2.200 fr. ; vaches laitières, l'unité, 2.500 à 3.400 fr. ; vaches de lait, le kilo, 5,50 à 6,50 ; génisses, 1.000 à 1.400 fr. ; porcs maigres, 200 à 250 fr. ; porcs, le kilo, 5,75 à 5,75 ; porcs de lait, l'unité, 100 à 135 fr.

CANDÉ, 21 juin.

Blé, 151,50 ; orge, 130-135 fr. ; avoine, 125-130 fr. ; paille, les 1.000 kilos, 240-260 fr. ; Poulets, la couple, 26-30 fr. ; poulets, la couple, 26-32 fr. ; canards, la couple, 28-32 fr. ; lapins, la pièce, 12-14 fr. ; pigeons, la couple, 9 à 10 fr. ; canards, la douzaine, 5-5,25 ; beurre, la livre, 6,75 à 7 fr. ; Porcs gras, le kilo,

BOURNEUF-EN-REIZ, 19 juin.

Avoine, 120 à 125 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 120 à 125 fr. ; farine, 225 fr.

LA ROCHE-BERNARD

Blé rouge, 145-150 fr. ; blanc, 144-146 fr. ; avoine, 105 fr. ; blé noir, 100 fr. ; seigle, 102 fr. ; orge, 103-106 fr. ; foin, les 500 kilos, 125-130 fr. ; paille, 130-

BOURNEUF-EN-REIZ, 19 juin.

Avoine, 120 à 125 fr. ; orge, 120 à 125 fr. ; sarrasin, 120 à 125 fr. ; farine, 225 fr.

TOILES DE LIEUSES

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Collin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

MEUBLES sans visiter

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres
Le plus Grand Choix NANTES Les Meilleurs Prix

TOILES DE LIEUSES

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Collin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

MEUBLES sans visiter

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres
Le plus Grand Choix NANTES Les Meilleurs Prix

TOILES DE LIEUSES

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Collin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

MEUBLES sans visiter

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres
Le plus Grand Choix NANTES Les Meilleurs Prix

TOILES DE LIEUSES

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Collin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

MEUBLES sans visiter

DOCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres
Le plus Grand Choix NANTES Les Meilleurs Prix

TOILES DE LIEUSES

garanties parfaites avec sanglons cuir et aux meilleurs prix. Ex. : le jeu complet c. 1 m. 50, 390 fr., quelle que soit la marque de la lieuse. Pour c. 1 m. 80, 25 fr. en sus. BACHES une seule qualité la meilleure (lin) et la moins chère 17 fr. 50 le m². Confection parfaite garantie. Echantillon sur demande.

Expéditions franco sous condition de paiement comptant contre remboursement. BRASME, rue Collin, à ARRAS (Pas-de-Calais).

MEUBLES sans visiter

DOCKS DU MOBILIER